

La vie agricole urbaine
à Pointe-Noire (Congo) Cote B

Date : 9 JUIN 1982

Ainsi que la plupart des villes d'Afrique noire, Pointe-Noire est de création récente : elle ne comptait, en 1920, que quelques familles de pêcheurs (1). Le développement de l'agglomération, l'installation de diverses industries en liaison avec l'achèvement de la voie ferrée Congo-Océan et du port, ont provoqué, vers le nouveau centre, une importante et rapide migration des populations rurales. Si l'on ne peut guère se fier aux recensements les plus anciens, les deux derniers, qui datent respectivement de fin 1954 et fin 1958 ont été menés sérieusement, et la marge d'erreur — impossible à éliminer — doit être assez faible. Or ceux-ci ont donné comme résultats pour 1954 : 31 000 habitants et pour 1958 : 54 000 habitants. L'augmentation aurait été, en quatre ans, de 75 % environ. Il faut donc admettre que l'immigration vers la ville, loin de ralentir, s'est au contraire accélérée, bien que cet afflux ne corresponde en aucune façon, à un essor économique d'une ampleur similaire. L'attrait de la ville reste puissant et hors de proportion avec le marché du travail que celle-ci représente. La cité africaine s'étend rapidement en surface ; gênée par la topographie sur trois côtés (fig. 1), elle grandit en comblant les vides dans les quartiers encore peu densément bâtis (quartier M'Voumvou, par exemple), et en poussant rapidement vers le SE, en direction de la voie ferrée (quartier N'Tiétié) (2).

Cet afflux de population autochtone pose le problème de sa subsistance quotidienne. Au contraire de Brazzaville, adossée au pays balali peuplé d'agriculteurs, Pointe-Noire est située dans une région de densité humaine assez faible : 7,5 habitants au km² pour le district rural. On peut d'ailleurs penser que cette faiblesse est en partie le résultat des migrations vers la ville. Quoi qu'il en soit, la pauvreté générale des sols et le manque de bras restreignent beaucoup l'activité agricole. Le ravitaillement de la ville doit donc faire appel à des régions plus éloignées : Mayombe, vallée du Niari, voire même Pool pour certains produits (fruits de Boko notam-

(1) Cette étude est le fruit de recherches poursuivies par l'auteur au titre de géographe à l'O.R.S.T.O.M. (Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer). On lira sur Pointe-Noire : DENIS (J.) Pointe-Noire. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, 1955, t. VIII, pp. 350 à 368.

(2) SORET M. Les Kongo Nord-Occidentaux. Paris, P.U.F. 1959, collection des Monographies Ethnologiques Africaines : 144 p., tableaux, fig., bibliog. Selon l'auteur, les districts de Kinkabé et Boko, principales sources de ravitaillement de Brazzaville, atteignent respectivement 14 et 17,7 h/km². Les environs de Brazzaville compteraient 29 h/km².

ment). Le prix des marchandises, obéré par les frais de transport (camion ou chemin de fer) sur de longues distances, s'en trouve augmenté, et il est notoire que le manioc coûte toujours plus cher à Pointe-Noire qu'ailleurs. Il n'est donc pas surprenant qu'un certain nombre de citadins cherchent à produire eux-mêmes tout ou partie de leur nourriture de base.

La n'est sans doute pas la seule raison de l'activité agricole urbaine. Une autre, certainement plus contraignante, est l'importance du chômage total ou partiel qui affecte la population masculine de Pointe-Noire. L'importance de l'immigration au cours des quatre dernières années est sans rapport, nous l'avons dit, avec un essor économique correspondant : le port, le chemin de fer (gare et ateliers), les quelques industries (bois, conserves), emploient un nombre assez stable de travailleurs ; la catégorie « gens de maison » est liée au volume de la population européenne, qui a très peu varié. Par contre, le départ du gouvernement et d'une partie des services officiels, réinstallés à Brazzaville depuis la fin de 1958, n'a pu que restreindre les possibilités d'emploi. Il est vraisemblable qu'une partie des nouveaux citadins est restée sans travail ; mais ces derniers refusent de quitter la ville, dont ils ont goûté les agréments. Ceux qui ne gagnent rien, ou qui gagnent trop peu, trouvent sans doute une aide auprès de leurs parents mieux partagés, ou de leurs frères de race ; ce soutien est traditionnel, et ne va pas sans entretenir peu ou prou le parasitisme familial, plaie des villes d'Afrique Noire. Mais c'est surtout l'activité agricole qui comble la différence entre besoins et revenus. Elle le fait sous deux formes : culture de plantes vivrières (manioc, arachides, patates, taros, maïs...) ou récolte de produits consommables (canne à sucre, vin de palme) ; cultures maraîchères dont la plus grande partie est destinée à la vente au secteur européen, et qui rapporte une certaine masse d'argent frais. Quelles sont donc les conditions dans lesquelles s'exerce cette agriculture urbaine ? (3).

I. - Le milieu physique

1. Les environs de Pointe-Noire : relief, végétation, sols.

La plus grande partie des plantations vivrières faites par les citadins se trouve dans un rayon de huit kilomètres autour de la ville. Cette région comprend trois éléments topographiques : un fragment de plateau au NE, une zone déprimée au pied du plateau,

(3) Cette étude a pu être menée à bien grâce au personnel et aux moyens techniques et financiers mis à notre disposition par l'O.R.I.K. : que toutes les personnes qui nous ont facilité la tâche, et spécialement MM. Brun, Moutarde et Kellermann, trouvent ici l'expression de notre vive reconnaissance.

N

B 1547

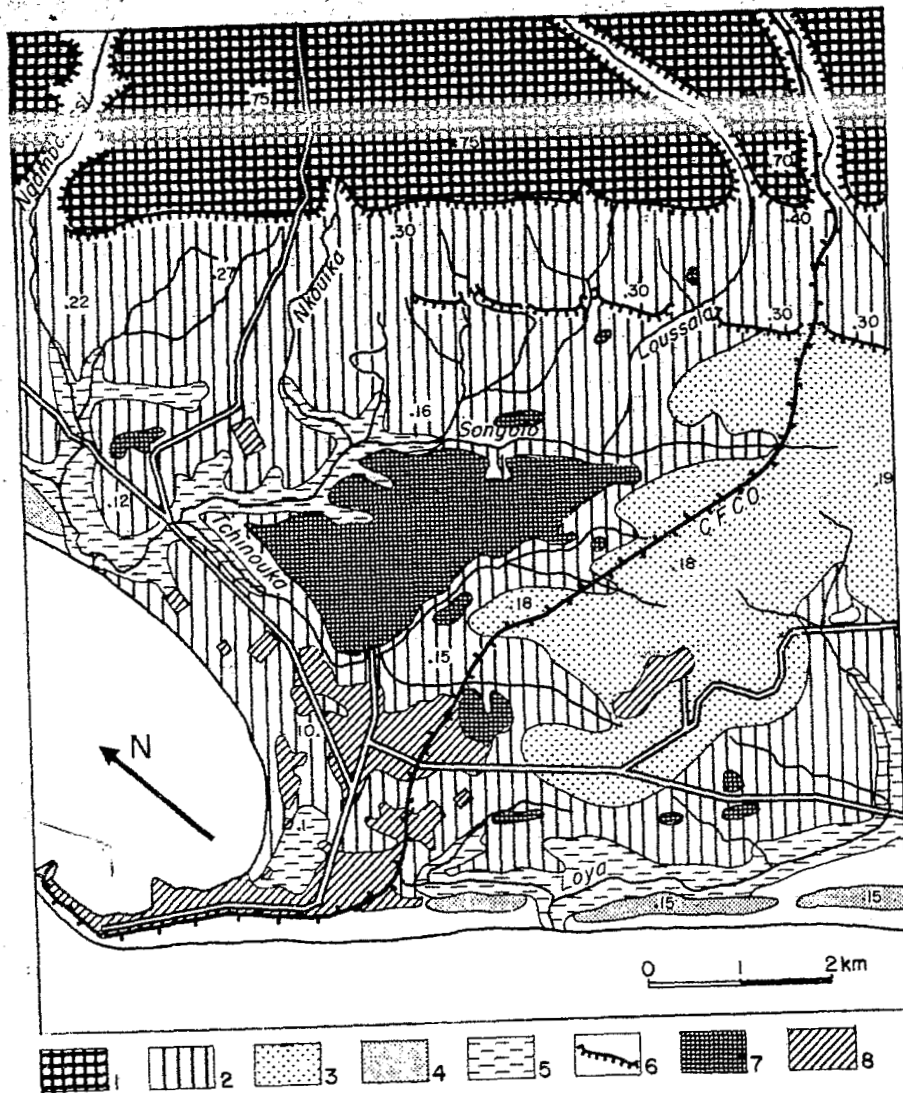


Fig. 1. — Topographie des environs de Pointe-Noire.

1. Plateau. — 2. Collines. — 3. Plaine. — 4. Dune. — 5. Marécage. — 6. Escarpement. — 7. Habitat africain. — 8. Habitat européen.

et qui s'étend jusqu'à la côte; enfin, un réseau dense, mais inégalement réparti, de vallées (fig. 1).

a) Le plateau, dont la partie qui nous occupe est appelée *Tandou N'Gombi* (Plaine des Bœufs) par les indigènes, est constitué par un large affleurement bien dégagé de l'importante « série des Cirques » composée de graviers, de sables et d'argiles de couleurs variées qui

s'étale sur presque toute la région côtière, entre le massif du Mayombe et l'Océan Atlantique. Datée du Plio-Pléistocène, cette série se dispose en une couche subtabulaire épaisse d'une centaine de mètres. Elle repose en discordance sur le crétacé sous-jacent, à la surface duquel apparaissent les lambeaux d'une cuirasse latéritique ancienne (4). En pente légère de l'intérieur vers la côte, ce plateau n'est plus ici qu'à 75 mètres d'altitude environ, et se termine brusquement par un talus assez raide, remarquablement rectiligne, d'une quarantaine de mètres de dénivellation. La régularité de cet abrupt, son parallélisme parfait avec la ligne du rivage, évoquent un accident tectonique, faille ou flexure, qui a guidé le travail des agents d'érosion dans leur action de dégagement du talus. Celui-ci, à peine entamé par quelques vallées, ferme au NE, sur sept kilomètres, l'horizon de Pointe-Noire.

La végétation, à la surface du plateau, est extrêmement pauvre: il est couvert d'une savane à graminées, peu dense, à peine piquetée de quelques buissons épars et rabougris. On ne voit de bouquets d'arbres que sur les emplacements actuels ou anciens des villages (comme Loussala) et il s'agit presque toujours de manguiers. Cependant quelques boisements se logent dans les petits ravins du talus où la pente, trop forte, ne permet pas la mise en culture.

Le sol a une couleur ocre. Développé aux dépens de matériaux perméables sous un climat humide, il est fortement lessivé, l'argile et le fer ayant été entraînés par les eaux d'infiltration vers les horizons inférieurs. En surface, l'horizon humifère, brun noir, mesure une quinzaine de cm d'épaisseur, mais la proportion d'humus est assez mince; il faut se rappeler que la végétation, déjà peu importante, est par surcroît brûlée tous les ans. La faiblesse des réserves minérales restreint les possibilités agricoles de ces sols. Par contre, depuis 1950, le Service des Eaux et Forêts a pu entreprendre avec succès leur mise en valeur par la reforestation naturelle et artificielle; ce sont les *Eucalyptus Saligna* qui ont donné le meilleur résultat, et ils forment aujourd'hui, sur le plateau d'Hinda, une importante réserve boisée, base peut-être d'une future industrie de la cellulose (5).

b) La région déprimée où s'est installée Pointe-Noire est d'une toute autre nature. Il s'agit, dans l'ensemble, d'anciens cordons sableux édifiés par la mer avec des matériaux empruntés à la série des Cirques. Des bancs de galets marins, des lits de coquillages interstratifiés sont les témoins de cette construction marine. Elle se compose de plusieurs cordons sableux qui marquent, à partir du

(4) COSSON J. Notice explicative sur les feuilles Pointe-Noire-Brazzaville. Gouvernement Général de l'A.E.F., Paris, 1955. 56 p., bibliog. 1 carte h.t.

(5) FRANZINI F. Les boisements artificiels dans les savanes de la région de Pointe-Noire. *Bois et forêts des Tropiques*, Nogent-sur-Marne, n° 53, mai-juin 1957, pp. 25-32.

04 LES CAHIERS D'OUTRE-MER

talus, des stades successifs de progression du rivage. Les plus récents de ces cordons s'accrochent à des pointements de roches crétaées dont l'apparition en surface est probablement liée à des accidents tectoniques affectant les terrains sous jacents à la Série des Cirques. La côte est ainsi formée, sur de grandes distances, par une série d'éléments parallèles SE-NW, se relayant les uns les autres par un décrochement vers le NE. Le raccord entre eux se fait par une courbe plus ou moins accentuée, dont la concavité dessine une baie : baie de Pointe-Noire, baie de Loango. Une ligne de dunes, parfois colonisées par la végétation, borde souvent la côte et fait obstacle à l'écoulement normal des cours d'eau.

Cette région basse a été découpée, par un réseau hydrographique assez dense, en une série de mamelons aux sommets aplanis, dont l'altitude va en décroissant ; de 35 mètres au pied du talus, elle passe à 10 m près de la côte. Cependant, à l'Est de la ville, vers 18-19 mètres d'altitude, s'étend une zone plane qui a été utilisée par le chemin de fer et l'aérodrome.

La végétation est ici, comme sur le plateau, une savane courte, d'où les buissons ont disparu, le plus souvent à la suite de trop fréquentes mises en culture. Les bouquets d'arbres se retrouvent également autour des villages actuels (M'Bota, Loandjili), ou anciens (Tchiniambi) : manguiers et palmiers à huile. Cependant, une vaste palmeraie a été conservée : elle s'allonge, parallèlement à la côte, de M'Pita, jusqu'à Tchimbamba et Tchimaghi, et sa pérennité s'explique par les ressources que la population en tire (vin de palme, matériaux de construction, huile) et la protection qu'elle offre aux cultures vivrières qui se font sous son ombre.

Les sols des anciens cordons sableux sont également lessivés : on y trouve parfois des concrétions de fer, en rognons ou sous la forme d'un horizon durci. La présence de celui-ci limite la mise en culture et la meilleure utilisation semble être la plantation de cocotiers. Près de la mer, le sol superficiel est, sur d'assez grandes étendues, blanc, pulvérulent, et il semble impropre à la culture. Mais les données théoriques sont parfois mises en défaut, et, dans la pratique, il n'est pas d'endroit où le manioc ne soit planté, une année ou une autre.

c) Les vallées constituent le troisième élément du relief, de la région de Pointe-Noire. Les plus importantes rivières côtières prennent naissance à l'intérieur du plateau (N'Gambouissi, Tchimpanzou) où elles sont profondément encaissées : les plus courtes sourdent dans la région déprimée au pied du talus, où elles sont alimentées par les eaux d'infiltration : ainsi peuvent-elles être pérennes, malgré la longueur de la saison sèche. Leur pente n'est pas négligeable : 6 à 8 % pour les affluents de droite de la Songolo ; celle-ci et la Loya, nées à plus faible altitude, ont un cours très lent. Mais

leur débouché sur l'Océan est gêné par la présence d'un cordon sableux ou d'une ligne de dunes ; d'autre part, deux fois par 24 h, la marée refoule le courant fluvial. Ainsi se sont formées, en amont de l'embouchure de vastes étendues marécageuses à niveau d'eau variable, qui rendent de grandes surfaces impropres à toute culture.

On ne peut manquer d'être frappé par le contraste des versants raides et du fond très plat des vallées où les cours d'eau s'enfouissent brusquement, mais il faut aussi noter une sorte de désaccord entre l'ampleur de ces vallées et l'indigence du cours d'eau qui les parcourt. Sans doute faut-il mettre ces anomalies en rapport avec les variations du niveau marin : celui-ci aurait été, pendant un moment, sensiblement plus bas qu'il n'est actuellement, provoquant une érosion active des rivières côtières, érosion stimulée par la proximité du niveau de base ; une remontée ultérieure de la mer aurait entraîné un remblaiement partiel des vallées, et les cours d'eau serpentent aujourd'hui sur leurs propres alluvions (6).

La végétation des vallées a été plus ou moins modifiée par l'action humaine. Les unes (Tchimpanzou, Loya supérieure) sont encore occupées par une importante forêt-galerie, composée de très grands arbres reliés entre eux par des lianes, et dont les racines semi-aériennes baignent souvent dans un sol marécageux. Terres neuves pour des plantations vivrières ou des jardins maraîchers, réserves de bois de chauffe, ces terrains sont défrichés par pans entiers, et les forêts-galeries s'amenuisent au fil des années. Ailleurs, les vallées présentent un fouillis de verdure, qui contraste avec la nudité des régions hautes. Ce sont tantôt des groupes de palmiers et de bananiers, tantôt des manguiers et des avocatiers ; les champs de manioc alternent avec les cannes à sucre mais aussi avec les papyrus tandis que les jardins maraîchers trouvent çà et là le manteau végétal. Sur la basse Loya, les palmiers-rôniers se sont multipliés, au point de rendre difficile la circulation. Même au cœur de la saison sèche, les vallées forment des zones vertes dans l'uniformité grise de la savane.

Ces zones basses, fréquemment inondées, ont des sols hydro-morphes. Ceux-ci se caractérisent par la présence en surface, sous un important manteau de débris végétaux, d'un horizon humifère épais (jusqu'à 30 % de matière organique) où s'entassent des produits à demi-décomposés. La teneur en bases échangeables est élevée, ce qui donne des possibilités d'utilisation intéressantes. Mais la mise en valeur est liée avant tout à la maîtrise de l'eau. Le problème du drainage est assez délicat, car il doit éliminer l'eau en excès, sans dessécher la couche organique superficielle. L'aménagement de

(6) LOUBARD J. Note préliminaire sur la géologie de l'A.E.F. Indices d'une transgression marine dans la région de Pointe-Noire. C.R.S.G.F. 1928, fasc. 10, pp. 156-157.

ces vallées, en vue d'un meilleur rendement agricole, ne peut donc être réalisé qu'avec prudence (7).

2. Quelques données climatiques.

Le climat du bassin côtier de Pointe-Noire appartient, selon A. Aubreville, au type soudano-guinéen (8) dont l'aire s'étend du Bas-Congo à l'Angola atlantique. Ce climat « bas-congolais » se rattache aux climats équatoriaux par certains traits généraux comme la faible amplitude thermique annuelle (5-8° à Pointe-Noire) et diurne (6-7°) qu'atténue encore ici l'influence régulatrice des eaux océaniques; par une humidité relative proche de la saturation (moyenne 80 à 90 %); par la forme surtout orageuse des précipitations. Mais il en diffère par d'autres caractères dont l'influence peut être grande sur la végétation et les cultures. Si le volume annuel des précipitations reste élevé (1308 mm), il se répartit très inégalement au long de l'année; deux saisons sèches se dessinent: la première, plus ou moins accusée, de longueur très variable, se situe en janvier (elle peut disparaître complètement). Au cours de cette période, la température demeure élevée. La seconde, plus forte, parfois longue de plus de 5 mois (mai-septembre) pendant laquelle la température diminue nettement (saison fraîche). Le ciel est alors nébuleux, un plafond gris et bas filtre le rayonnement solaire. C'est vers la fin de cette période que le déficit de saturation est le plus grand et l'évaporation la plus importante. Cependant, la végétation souffre moins qu'il ne semble de ces conditions défavorables, par suite de la fréquence des précipitations occultes: rosées et brouillards apportent une certaine humidité, suffisante pour faire pousser, en juin et juillet, les boutures de manioc.

Ce sont la forme et l'irrégularité des précipitations qui constituent l'élément climatique le plus gênant pour l'agriculture. La violence des averses, par le ruissellement abondant qu'elle provoque, fait naître un ravinement qui affecte surtout les pentes mises en culture. Les rigoles profondes ne se dessinent pourtant guère que là où le sol, complètement dénudé, s'y prête, c'est-à-dire sur les pistes et sur les bas-côtés des routes en terre. Mais ailleurs, toute la surface du terrain est érodée, peu à peu, millimètre par millimètre, et les moindres obstacles un peu résistants, amalgamés ou fixés au sol (brindilles, cailloux, chaumes) se trouvent bientôt mis en saillie, perchés au-dessus d'un petit monticule, sorte de cheminée de fée en miniature.

(7) Les données pédologiques ci-dessus sont les résultats d'études faites depuis plusieurs années par les pédologues de l'Institut d'Etudes Centrafricaines. Elles sont résumées dans: GUYÉMIN R. Les facteurs physiques du milieu conditionnant la production agricole dans la République du Congo. Brazzaville 1959, Haut-Commissariat Général, 2 vol. Ronéot. 244 p. cartes, croquis, graphiques.

(8) AUBREVILLE A. Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale. Sid Edit. Géogr. marit. et colon. Paris, 1949, 1 vol. 350 p., cartes et schémas.

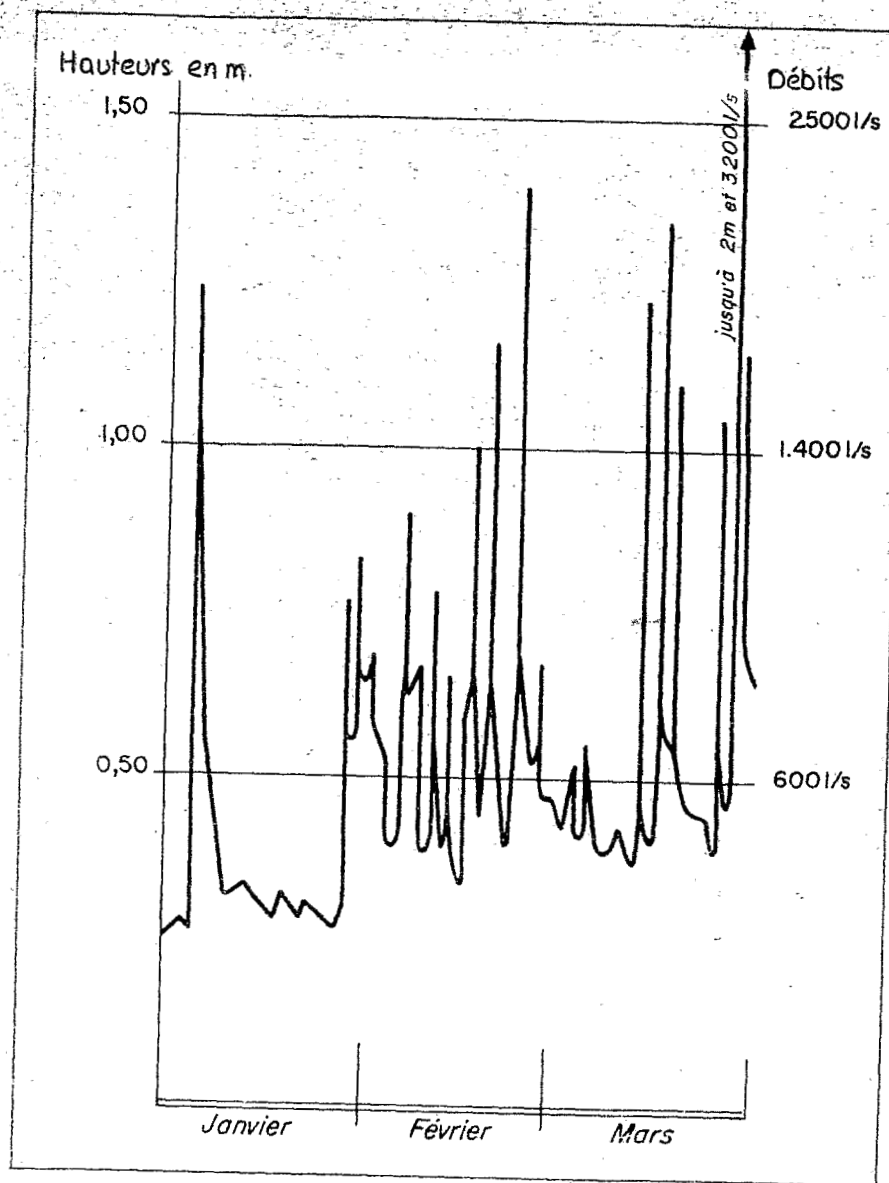


Fig. 2. — Variations du débit de la Songolo de janvier à mars 1959.

Autre conséquence de ces violentes averses (on a déjà enregistré des totaux de 150 mm en 24 heures, mais en fait en deux ou trois heures seulement); le moindre marigot se transforme aussitôt en un torrent devastateur. La Songolo et ses tributaires, la Tchinouk et la N'Fallo ont des crues d'autant plus accentuées que leur bassin est partiellement urbain: l'infiltration s'en trouve réduite, et les cours d'eau jouent à demi le rôle d'égouts. Des mesures récentes permettent de chiffrer les variations de débit. Pendant les trois premiers mois de 1959, la Songolo, dont le module est de 300 l/s environ, a connu une quinzaine de crues subites, ne durant guère plus de 24 heures, mais portant son débit jusqu'à 2 500 et même 3 200 l/s (fig. 2). Pendant la même période, la Tchinouka aurait vu son débit passer de 15 l/s en moyenne à 8 000 l/s, soit une variation de 1 à 530. Aussi, la plupart des jardins maraîchers établis au bord de ces cours d'eau ont-ils été détruits, plates-bandes et semis emportés jusqu'à l'Océan. Même si la crue n'est pas aussi catastrophique, la lame d'eau qui noie les vallées met d'autant plus longtemps à se retirer que la végétation, nous l'avons vu, forme des barrières naturelles. Gorgée, la terre ne se ressuie que lentement, et la nappe d'imprégnation reste toujours près de la surface.

L'irrégularité des pluies est un autre facteur défavorable aux cultures; le volume annuel des précipitations est extrêmement variable; et si la moyenne s'établit à 1.308 mm, les valeurs limites enregistrées sont respectivement de 1 745 et 299 mm, soit une amplitude de 111 % par rapport à cette moyenne (9). Le tableau n° I donne une idée de ces variations pendant les mois de grande saison des pluies, au cours des dernières années.

Tableau I. — Les pluies à Pointe-Noire

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Total
1952	69	316	155	63	382	985 mm
1953	99	233	222	54	49	656 mm
1954	46	224	259	58	3	590 mm
1955	188	42	160	253	36	679 mm
1956	86	97	120	137	7	448 mm
1957	217	207	558	216	64	1262 mm
1958	20	4	56	71	1	152 mm
1959	279	376	576	140	14	1385 mm

(9) Le chiffre de 299 mm de précipitations annuelles a été obtenu au poste météo de Pointe-Noire-Aviation, en 1958.

Les variations mensuelles, comme on peut le voir, ne sont pas moins considérables que les variations annuelles. Le mois de mai, au cours duquel commence en général la saison sèche, a vu tomber 1 mm de pluie en 1958, contre 382 en 1952, le mois de février, normalement très humide, 376 mm en 1959, mais 4 seulement en 1958. L'année 1958 tout entière a d'ailleurs constitué un phénomène exceptionnel, et un record de sécheresse: le chiffre de 299 mm de pluies dans une année serait digne d'une station de pays semi-aride! Si paradoxal que cela puisse paraître, cette exceptionnelle sécheresse a été plutôt favorable aux cultures maraîchères, l'arrosage permettant de donner aux plantes la quantité d'eau qu'elles réclament. L'année 1959, par contre, leur a été désastreuse: les jardins et les plantations de manioc des vallées ont été inondés pendant de longues périodes, et jusqu'assez avant dans la saison sèche. Ceci montre bien qu'une partie au moins des activités agricoles urbaines est à la merci d'accidents météorologiques, faute d'un aménagement sérieux du terrain.

Défavorable sous son aspect pluviométrique, le climat l'est aussi quelque peu sous son aspect thermique. Là encore, les moyennes ne nous donnent qu'une vue partielle de la réalité. Ce sont les extrêmes et leur fréquence qui comptent le plus. Les températures minima n'interviennent pratiquement pas au cours de l'année: le minimum mensuel moyen le plus faible est de 17°4 en juillet; et si l'on a déjà enregistré 12°4, cela reste encore très supportable pour les plantes. Mais les maxima jouent un rôle autrement sérieux: les semis et les jeunes pousses surtout souffrent dès que la température dépasse un certain niveau, et elles ont besoin d'être protégées par un paillage ou un toit de feuillage. Si les températures atteintes à Pointe-Noire ne paraissent pas considérables (moyenne mensuelle maximale: 27°2 en mars), il est bon de rappeler que ces températures sont prises à l'abri et à 1,5 mètre du sol, alors que les plantes sont généralement au soleil, et en contact direct avec la terre chaude; elles subissent donc des températures nettement plus élevées. Or, de janvier à mai surtout, les journées sont fréquentes où le thermomètre atteint et dépasse 30°, c'est-à-dire, au ras du sol, sans doute 40°. Avec le problème de l'eau, les cultivateurs doivent donc résoudre aussi un problème de la chaleur.

L'évaporation, enfin, ne semble pas considérable: c'est que l'humidité relative est toujours assez proche de son maximum, et le déficit de saturation est faible. Il grandit à la fin de la saison sèche, et en pleine saison des pluies. Élément intéressant aussi les cultures: la constance des vents au sol, et la présence de brises alternées, de terre et de mer, obéissant à un rythme classique. Mais le vent n'est que rarement assez violent pour mettre les plants en

danger; parfois au début des tornades, et pendant quelques minutes seulement.

II. - Le milieu humain

1. La propriété du sol et le régime foncier.

La naissance et le développement de la ville n'ont pas modifié le régime foncier traditionnel. Comme aux environs de Brazzaville, il n'existe pas une parcelle de terrain qui ne soit appropriée: les chefs coutumiers sont maîtres de surfaces plus ou moins étendues, et la culture, ou la récolte du vin de palme qui peuvent s'y faire, sont soumises à leur autorisation. Mais la croissance du centre urbain, en modifiant la répartition des hommes, a quelque peu perturbé la résidence des chefs de terre. Certains villages n'ont pas été touchés par l'urbanisation: c'est le cas de Loandjili, de Loussala, de Tchimbamba; mais d'autres ont été absorbés, comme N'Tié-Tié, dont l'emplacement ne se marque plus guère que par son bouquet de palmiers au milieu des cases urbaines, ou sont sur le point de l'être, comme M'Bota. Dans ce cas, le chef de village ne conserve plus d'autorité que sur la fraction restée rurale du terroir (et devient souvent chef de quartier). Enfin, un village au moins a disparu: Tchiniambi, dont la population tout entière a peu à peu gagné la ville (10). Son chef réside à présent dans le quartier Matendé, mais il conserve les mêmes droits sur sa terre, située en dehors de la zone bâtie.

Les prix fixés pour la location du sol sont minimes; au contraire de ce qui se pratique couramment à Brazzaville (11), les chefs de terre ne demandent guère qu'une bouteille de vin rouge (135 francs en moyenne), ou une dame-jeanne de vin de palme (350 francs). Il n'y a donc pas encore évolution vers une mentalité plus mercantile, qui fait de certains d'entre eux (par exemple autour de la capitale), de véritables rentiers du sol. Il existe même certains cantons où le versement de droits d'usage, devenus plus ou moins symboliques, ne s'effectue plus. L'autorité du chef de terre n'en est pas niée pour autant: ainsi aucun jardin ne peut être établi sur l'ancien « terroir » de Tchiniambi, parce que le « propriétaire » du sol n'en veut pas; il en est de même sur la Songolo, au pied du quartier M'Voumvou. Dans ces deux cas, intervient un autre facteur humain: les rivalités ethniques. En effet, dans la région de Pointe-Noire, tout le sol appartient aux Vili, dont le souverain traditionnel (Ma Loango), réside toujours au village de Loango, ancienne capi-

(10) Le dernier habitant s'est installé à Pointe-Noire vers 1945.

(11) VENNETIER P. Banlieue noire de Brazzaville. La vie rurale et les rapports entre la ville et la campagne à Bacongo. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, 1957; tome X, pp. 131-157, fig. photographiques.

tale du royaume; or, la plupart des jardiniers-maraîchers sont des Lari immigrés du Pool, et certains chefs de terre leur refusent une autorisation de cultiver par simple hostilité raciale (12). Cette mentalité ne semble heureusement qu'une exception.

Les emplacements des cultures vivrières changent selon un cycle plus ou moins long; le manioc reste en moyenne 3 ans à la même place avant d'être arraché. Les patates douces, les taros, le maïs sont des plantes annuelles. Par contre, les jardiniers ont des lots stables, que seules des circonstances particulières peuvent modifier: ainsi, depuis quelques années, ils ont pratiquement abandonné les rives de la Nfallo, envahies rapidement par les cases des nouveaux citadins. Cela les a obligés à chercher des emplacements beaucoup plus éloignés, sur le cours supérieur de la Songolo, par exemple, voire au bord de la Tchimpanzou, près du km 11 de la voie ferrée, où ils ont abattu un pan de forêt. Mais la distance entre la demeure du maraîcher et son jardin peut difficilement dépasser certaines limites: la vente des légumes qui fanent très vite, comme la salade et les épinards, doit s'effectuer rapidement, dans les quelques heures qui suivent la récolte, sur les marchés urbains ou au porte à porte. Le producteur est donc obligé de se rendre avant l'aube à son jardin, et il le fait à pied, au mieux à bicyclette.

2. Les agriculteurs dans la population urbaine.

L'enquête systématique, qui a permis d'obtenir les résultats exposés ici, a porté sur 4 493 personnes, formant 1 013 ménages (moyenne: 4,4 personnes par ménage), répartis dans toute l'étendue de la ville. Or, sur ce nombre, 266 ménages, groupant 1 493 personnes, possèdent un ou plusieurs champs; on remarque très vite que les ménages « avec champs », sont en moyenne de taille plus grande que les autres: 5,6 personnes contre 4,1. Il est vraisemblable que c'est ce caractère de familles nombreuses qui les pousse à compléter les ressources normales (c'est-à-dire les revenus monétaires) par une activité agricole. Dans ce groupe, les femmes sont très nettement en majorité par rapport aux hommes: 417 contre 305; c'est que la culture, en ville comme en brousse, est le fait des femmes exclusivement, et que l'on trouve un certain nombre de veuves et de divorcées pour qui les champs de manioc sont les seuls moyens de faire vivre leur famille.

Le tableau II résume les éléments de comparaison de l'enquête que nous avons menée. La conclusion, qui nous semble capitale, est qu'à Pointe-Noire, un peu plus d'un ménage sur 4 (26,26 %) couvre directement, par l'agriculture, tout ou partie de ses besoins en

(12) Un chef de terre Vili nous a déclaré: « Je ne veux pas que des Laris gagnent de l'argent sur mes terres ».

manioc (13). Et comme les familles intéressées sont dans l'ensemble plus importantes que la moyenne générale, elles représentent, à très peu de choses près, le tiers de la population (33,25 %). Une femme sur 3 (417 sur 1 200 d'après le sondage) se livre encore bien que citadine, à une activité agricole (14). Les pourcentages sont parfois plus élevés dans certains quartiers, en liaison sans doute avec l'ethnie dominante (ainsi, dans le quartier M'Voumvou, la proportion est de 54,8 % des ménages et 49,5 % de la population), ou avec des conditions particulières; le quartier de M'Pita, par exemple, se présente comme un village de brousse, avec ses cases disposées un peu au hasard; il compte 98 habitants, répartis en 27 familles. Or, 4 familles seulement (6 personnes en tout), ne possèdent pas de champs, et toutes les femmes, sauf une, ont des plantations vivrières, soit 91 champs, qui pour la plupart sont peu éloignés. Mais tous les hommes, à l'exception de 2, ont un emploi salarié (boy, employé ouvrier, manœuvre). Les femmes, dont la condition traditionnelle n'a pas changé, continuent de travailler le sol, comme si la ville n'existait pas. M'Pita représente donc un type de banlieue mi-rurale mi-urbaine, village authentique en voie d'absorption par la ville.

L'enquête menée a essayé de dégager les facteurs explicatifs de cette activité agricole. On peut penser, par exemple, que les plantations vivrières sont plutôt le fait des ménages récemment immigrés, dont la situation économique est encore mal assurée, et qu'il s'agit alors d'une activité temporaire. L'importance de celle-ci à Pointe-Noire serait ainsi directement liée à celle de l'immigration des dernières années. Le citadin de vieille date a en effet plus de chance d'avoir abandonné ses habitudes rurales; sa femme surtout a pu davantage s'adapter à la vie urbaine (l'installation du ménage en ville est pour la femme, une émancipation plus grande encore que pour l'homme). Or, il n'en est rien: la plus grande partie des champs est entre les mains de gens qui ont 5 à 20 ans de présence à Pointe-Noire, et même plus de 30 ans; par conséquent, la culture n'est pas chez eux une activité accidentelle ou temporaire.

Elle n'est pas liée non plus au chômage: la profession actuelle a été relevée, en spécifiant bien si elle est exercée au moment de l'enquête. Sur 266 chefs de ménage, 17 seulement sont chômeurs et 3 sans profession. Tous les autres se répartissent selon un éventail de professions assez classique, ou dominant les non-spécialisés (42 boys et manœuvres), les ouvriers du bâtiment (51 maçons et menuisiers-charpentiers), les mécaniciens (30).

(13) On arriverait sans doute à une proportion plus forte encore, si l'on ne comptait que les ménages où l'activité est possible, c'est-à-dire ceux où vit au moins une femme.

(14) C'est à ce chiffre également que parvenait M. Soret en 1954 dans d'autres centres urbains (Soret M. Démographie et problèmes urbains en A.E.F. Poto-Poto, Bacongo, Dolisie Mémoires de l'I.E.C., n° 7, Brazzaville, 1954, 134 p., 55 tableaux, 18 figures). Un recensement précis, effectué par nous en février 1959, dans un quartier de Bacongo, et portant sur plus d'un millier de personnes, a prouvé que 3 femmes sur 10 avaient encore une plantation vivrière.

TABLEAU II
RESULTATS GLOBAUX DE L'ENQUETE

	Nb total de ménages	Mén. ayant des champs	%	Mén. sans champs	Population totale	Pop. ménag. avec champs	%
Section I	140	17	12,14 %	123	631	126	19,97 %
Section II	167	46	27,54 %	121	759	268	35,30 %
Section III	42	23	54,76 %	19	186	92	49,46 %
Section IV	138	43	31,16 %	95	575	241	41,74 %
Section V	244	35	14,34 %	209	972	218	22,43 %
Section VI	150	40	25,80 %	110	750	235	31,33 %
Section VIII	49	31	63,26 %	18	220	140	63,64 %
Section IX	83	31	37,35 %	52	400	173	43,25 %
Ensemble	1013	266	26,26 %	747	4493	1493	33,23 %

N.B. — La section VII, très petite, ne s'est pas trouvée contenir de blocs recensés.

Nous avons signalé plus haut l'influence particulière que peut jouer l'ethnie dans l'agriculture. Son rôle est plus général. Les possesseurs de champs se répartissent entre 17 ethnies différentes (sur les 40 relevées pendant l'enquête), et ce sont les Vili qui l'emportent, puisqu'ils forment le groupe le plus important de la ville. Sur 347 chefs de ménage appartenant à cette ethnie, 183 ont des champs, soit un peu plus de la moitié. Viennent ensuite les Cabinda (15 sur 61: 25 %), les Babembé (22 sur 113: 20 %), les Balali (14 sur 86: 16 %), les Bapounou (10 sur 83: 12 %). Les représentants des autres ethnies sont trop peu nombreux pour que l'on puisse attacher aux chiffres recueillis une valeur significative. Le fait essentiel est donc que 70 % des possesseurs de champs sont des Vili. L'influence de cette race doit même être encore plus grande qu'il ne paraît: un certain nombre de chefs de ménage, classés dans une autre ethnie, ont des champs, parce que leur épouse est Vili. Quant aux Cabindas, ils appartiennent au même groupe que les Vili avec qui ils ont été souvent confondus. Le facteur ethnique semble donc déterminant pour l'activité agricole: les Vili se sentent « chez eux », et les femmes travaillent en somme leurs propres terres. Les autres sont un peu comme des immigrés en terre étrangère, et leur venue en ville les coupe plus nettement que les Vili d'un mode de vie rural.

Le maraichage, par contre, constitue une activité particulière, où les Balali exercent un quasi monopole. Ils bénéficient d'une expérience plus ancienne, et ils ont appliqué, à Pointe-Noire, les techniques acquises ailleurs. Le nombre des jardiniers varie avec l'année (selon qu'elle est pluvieuse ou non), et avec la saison: il existe un certain nombre de « jardiniers de saison sèche », qui ne travaillent que de mai à octobre. Un relevé, exécuté en août 1959 — période d'activité maximale —, a permis de compter plus de 300 jardins; mais certains jardiniers ont plusieurs terrains, et il s'agit parfois de « jardins de femmes », parcelles de faibles dimensions, où figurent à la fois les plantes traditionnelles (manioc, patates, taros), et quelques petits carrés de salade, persil, tomates, destinés avant tout à la consommation familiale. Il paraît raisonnable de tabler sur 120 à 150 jardiniers professionnels, les Balali comptant pour 80 à 90 %.

Le nombre des champs plantés par chaque ménage est très variable: cela va de 1 à 24 champs, et dépend essentiellement de la taille de la famille: en règle générale, plus le ménage est important, et plus le nombre de champs est élevé; il y a des exceptions, car nous sommes là dans un milieu où l'agriculture n'est pas la ressource principale; mais les ménages d'une personne ont en moyenne 2,1 champs; les ménages de 2 personnes: 2,2 champs; les ménages de 3 personnes: 2,6 champs; de 4 personnes: 2,9 champs; de 5 personnes: 3,4 champs. Au-delà, la progression n'est plus aussi régulière, mais il n'en reste pas moins que les familles les plus nombreuses ont des surfaces plantées en rapport approximatif avec leurs besoins en nourriture. Ainsi, une famille de 18 personnes cultive près de 2 hectares de manioc, répartis en 18 champs; une famille de 14 personnes en cultive 1/2 ha en 6 champs. Sur l'ensemble des ménages recensés, il en a été trouvé 6 faisant plus de 10 champs chacun (au total, plus de 90 champs): ils représentent 97 personnes! Il est évident que, dans ce cas, la solde du chef de ménage est insuffisante, et que les éléments féminins doivent trouver, dans le travail de la terre, un complément de ressources.

Si la majorité des ménages (60 %) ne compte qu'une seule femme, nombreux sont ceux où il y en a plusieurs; ce ne sont pas forcément des ménages de polygames, mais souvent des familles au sens large du terme, comprenant sœur, cousine ou tante de l'un ou l'autre des époux. Ces collatéraux prennent leur part des travaux agricoles, mais il est curieux de noter qu'en général, les femmes du même ménage ne travaillent pas en commun: chacune d'elles va défricher à part son coin de terre, au lieu qui lui semble le plus propice; 40 % des ménages comptent deux femmes ou davantage: ils possèdent cependant 55 % des champs. Il n'y a là rien que de très normal.

III. - Les activités agricoles

1. Les cultures de manioc.

L'enquête menée à Pointe-Noire comprenait, avec le recensement des cultivateurs, la mesure des surfaces plantées, et le comptage des plants de manioc, afin d'avoir une idée comparative des densités. Les 266 familles dénombrées possèdent ensemble 802 champs; mais certains de ceux-ci se trouvaient trop éloignés de la ville pour qu'il ait été possible de les visiter: ce sont des plantations vivrières que font des femmes dans leur village d'origine, parfois à plus de 50 kilomètres (Hollé, Patra, Diosso...). Mais les mesures effectuées ont cependant permis de connaître l'étendue des champs ainsi cultivés: 50 hectares au total, ce qui donnerait, pour l'ensemble de la population autochtone, 550 ha, dont 450 au moins autour de Pointe-Noire. Ce chiffre correspond à peu près à ce que l'on peut observer directement, à condition de s'écarter un peu des routes principales.

La plantation du manioc peut se pratiquer pendant toute la saison des pluies, mais elle se fait très souvent au début de la saison sèche, lorsque les rosées matinales suppléent au manque de pluie. Le défrichage du terrain n'offre en général aucune difficulté aux femmes: il leur suffit de couper à la houe les touffes d'herbe de la savane, parfois plus fournies dans les vallées, d'en faire tomber la terre, et de les laisser sécher, avant de les brûler en tas. Il ne reste plus qu'à amasser la terre en buttes rectangulaires, réalisant un quadrillage plus ou moins serré, selon la largeur des sillons; sont épargnés: les buissons et, s'il y en a, les arbres fruitiers. Certains champs présentent par contre un relief exactement inverse: les rectangles sont des creux dont la terre a été rejetée sur le pourtour, donnant ainsi une série de bandes parallèles et perpendiculaires les unes aux autres, où le manioc est planté: ces différences sont sans doute le reflet de coutumes ethniques variées. Il n'est introduit aucun engrais, naturel ou artificiel. Les dimensions des champs sont très variables: si la moyenne est d'un peu plus de 6 ares, dans la réalité, cela va de 40 m² à 7 700 m² (pour ceux qui ont été mesurés). La forme est elle aussi très irrégulière et ne dépend que de la fantaisie individuelle et des possibilités d'extension: la femme vient à plusieurs reprises, rajoutant quelques parcelles ici ou là, jusqu'à ce qu'elle n'ait plus de boutures ou qu'elle rencontre le champ de la voisine. Aucun bornage ne limite naturellement ces parcelles, mais certaines indications empêchent les confusions: souvent, des bandes allongées marquent les angles.

Lorsqu'elles en ont la possibilité, les femmes vont planter le manioc sur des terres nouvellement défrichées. Ce sont les hommes

qui abattent une partie des arbres; le bois fourni par les branches est découpé et ramené à la maison en lourds fagots, à chaque voyage. Les troncs les plus gros restent couchés sur le sol. Dans ce cas, le manioc est planté en petites buttes isolées (un pied par butte), mais, bénéficiant d'une terre neuve, il devient plus grand et donne de meilleurs rendements.

Dans un cas comme dans l'autre, ce sont les boutures qui sont mises en terre, enfoncées très obliquement jusqu'aux 3/4 de leur longueur: ainsi plusieurs tiges peuvent-elles venir d'une seule bouture. En général, les femmes mélangent dans un même champ manioc doux et manioc amer; c'est cependant le second qui l'emporte très largement.

Les champs de manioc, autour de Pointe-Noire, peuvent se diviser en trois catégories principales. La première est celle du manioc cultivé sous palmeraie. Les champs de cette sorte se trouvent de part et d'autre de la route du Cabinda portugais, vers Tchimbamba et Tchimagni. Les emplacements semblent y être assez recherchés, jusque dans les fonds marécageux. Il est vrai que, bénéficiant sans doute d'une meilleure protection et d'une humidité plus régulière, le manioc y est très beau; les tiges dépassent fréquemment 3 mètres de haut, et ont un diamètre de plusieurs centimètres. Les buttes rectangulaires sont de petites dimensions, chacune portant tout de même 4 à 6 plants; cela donne une moyenne de 108 pieds/are, alors que la moyenne générale est de 96 pieds/are. Plus touffues encore sont les plantations du lieu-dit « Etfié », près de la route de Diosso, où il a été trouvé 123 pieds/are; elles bénéficient d'un sol alluvial, enrichi par une végétation naturelle arborescente (fig. 3).

La seconde catégorie est celle des champs de versants nus; on les trouve en particulier tout le long de la Songolo et de ses affluents, mais surtout vers l'aval, où une vaste zone s'étend jusqu'au-delà de la route Pointe-Noire-Brazzaville, englobant une série de petits ravins. Le sol arable moins épais, la plus faible teneur en humus, sont des facteurs défavorables. Le manioc est moins touffu, moins grand, et la densité diminue: elle varie de 93 à 87 pieds/are. Les racines obtenues sont de plus petite taille; la sécheresse du sol doit jouer un rôle non négligeable.

Mais ce sont les cultures faites sur le plateau du NE qui sont les moins belles; le manioc n'y dépasse guère 1,5 mètre, et les tiges sont grêles. Le sol est parsemé de petites termitières en forme de champignon. La zone plantée est pourtant l'une des plus vastes de la région suburbaine: au moins 200 hectares. C'est que la place est libre sur de grandes étendues, et que les parcelles individuelles sont en moyenne plus vastes: toutes celles qui ont été mesurées là avaient entre 5 et 77 ares (dans la palmeraie de Tchimbamba 0,7 à 24 ares). La densité des plants diminue encore: 86 pieds à l'are seulement.

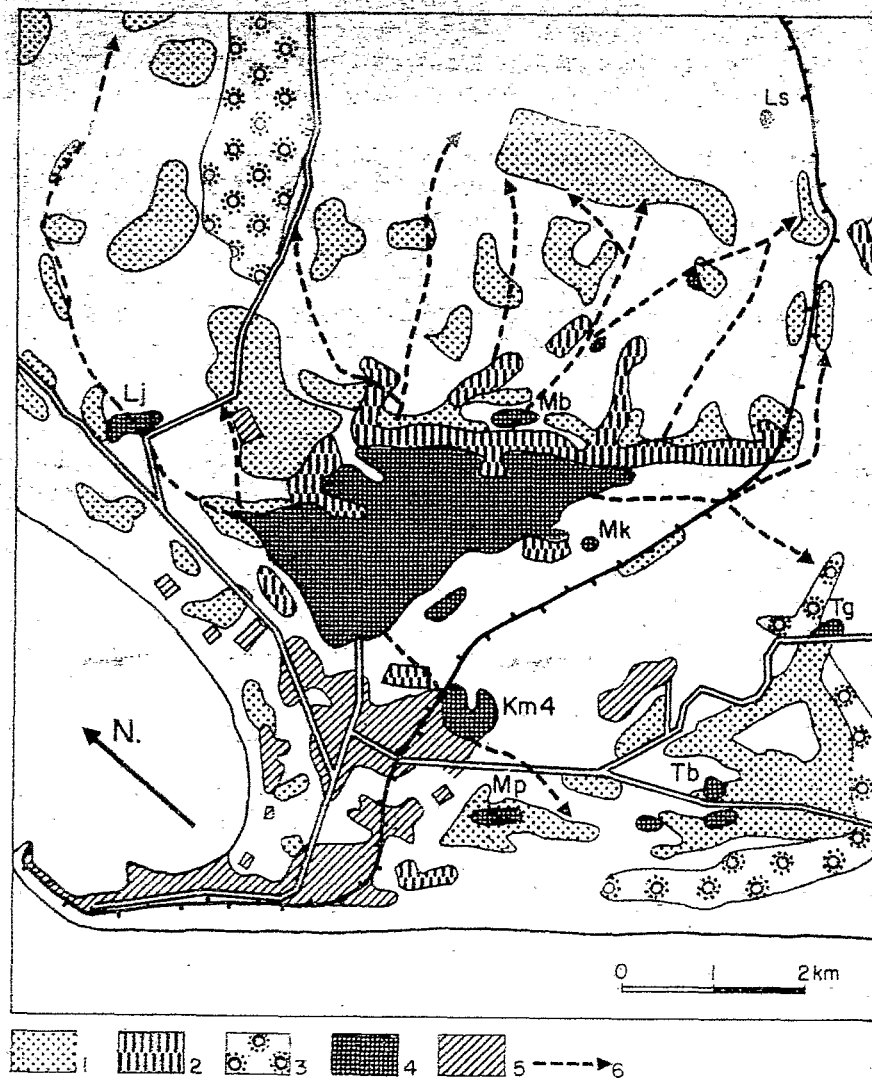


Fig. 3. — Principales zones cultivées autour de Pointe-Noire.

1. Manioc. — 2. Cultures maraichères. — 3. Végétation forestière. — 4. Habitat africain. — 5. Habitat européen. — 6. Pistes d'accès aux plantations.

Lj: Loandjili; Ls: Loussala; Mb: Mbota;
Tg: Tchimagni; Mp: Mpita; Tb: Tchimbamba.

Il existe enfin des endroits cultivés, où les rendements sont certainement plus faibles, notamment près du Lycée, sur un sable blanc et poudreux. La densité n'y est que de 77 pieds/are, et les racines obtenues sont courtes et maigres; de tels sols, en brousse,

ne seraient jamais utilisés : ils témoignent des besoins des citadins, et de la pression qu'exercent sur eux les conditions économiques.

La carte des cultures de manioc autour de la ville se modifie lentement. Les nécessités de la jachère obligent les femmes à préparer de nouveaux champs à mesure que ceux qui existent s'épuisent, c'est-à-dire deux ans et demi à trois ans après leur création. Pour cela, elles choisissent un emplacement, soit éloigné du précédent, dans une zone en repos depuis un certain temps, soit le plus souvent en bordure des zones déjà en production, ce qui leur évite des allées et venues supplémentaires. Les aires cultivées se déplacent ainsi peu à peu en une sorte de migration lente, laissant derrière elles des champs épars en fin de cycle. L'examen au sol aussi bien que les vues d'avion montrent que le manioc a été cultivé partout autour de Pointe-Noire, abandonnant après son passage des buttes qui quadrillent toute l'étendue du terrain et disparaissent sous la végétation. Mais la fertilité ne se reconstitue que lentement : la savane courte n'amène qu'une bien faible quantité d'humus, encore amenuisée par les incendies annuels (15). C'est sans doute pourquoi les emplacements sous forêt et les sols alluviaux (ce sont souvent les mêmes), sont si recherchés. Certains champs se trouvent ainsi à 20 km de la ville, au bout de pistes où ne circule aucun transport régulier, et les femmes ne peuvent s'y rendre qu'à pied. Elles n'y travaillent utilement qu'en passant au moins une nuit en dehors de la ville, sur place.

Cette mise en culture de terres neuves, mais éloignées, ou de sols extrêmement pauvres, semble prouver que les besoins ne sont plus couverts par les disponibilités existant autour de Pointe-Noire. Dans la perspective d'un accroissement continu de la population (qui n'est pas absolument certain, mais reste très possible), il est logique de prévoir que l'augmentation de la consommation devra être compensée uniquement par un apport extérieur supplémentaire de ravitaillement.

2. Cultures secondaires et activités agricoles diverses.

La culture, de loin dominante, du manioc, ne doit pas faire oublier l'existence de cultures secondaires : arachides, patates, maïs, taros... Les arachides sont semées au début de la saison des pluies, sur un terrain préparé au cours des semaines qui précèdent, en buttes rectangulaires ou en plates-bandes allongées de quelques cm de hauteur... Le plateau, la région de Tchiniambi, étaient, en septembre 1959, les principales régions préparées. Le cycle de l'arachide

¹⁵ Ces incendies de saison sèche sont loin d'avoir tous un but utilitaire. Beaucoup sont accidentels et partent d'un feu d'herbes sèches ; d'autres proviennent des enfants, qui allument pour le plaisir, n'importe où, et n'importe comment ; d'autres la destruction totale ou partielle de nombreux champs de manioc, mal désherbés ou isolés.

est court : la récolte a lieu en janvier-février. Cependant, les surfaces plantées sont beaucoup moins importantes qu'autour de Bacongo, par exemple. Aussi les arachides vendues au marché viennent-elles en grande partie de brousse (16).

Le maïs ne se rencontre nulle part en peuplements continus, mais à l'état de touffes ou de pieds isolés au milieu d'autres cultures ; il en est de même des taros. Les patates douces, par contre, font parfois l'objet de plantation sur de grandes surfaces. Elles se bouturent en septembre, dans les bas-fonds humides préparés comme pour les arachides, au bord des cours d'eau (Tchikondo, N'Fallo, Tchinouka). Cependant, l'aspect le plus répandu est encore celui de cultures associées, comme on en peut voir au bord de la Loya ou près du village des pêcheurs (Côte Mondaine). Plusieurs dizaines d'ares de terrains marécageux, au sol noir et gluant, sont découpés en petites parcelles contiguës. Les femmes y préparent des buttes à manioc, et plantent en même temps manioc et patates douces. Celles-ci, dont la croissance est rapide, couvrent bientôt le sol, et le manioc « perce » plus tard ; chaque terrain individuel est limité par un billon continu, où s'alignent les pieds de taro. Le maïs parsème les buttes, et l'on trouve également des bouquets de bananiers. Il n'est pas rare enfin que quelques mètres carrés soient réservés à des légumes, salade ou oseille indigène (gombo).

Le tableau des cultures secondaires serait incomplet, si l'on omettait celle de la canne à sucre. Celle-ci se pratique dans la plupart des vallées, où elle couvre des surfaces parfois notables : ainsi le long de la Tchikondo, au confluent de la Nkouika et de la Songolo..., etc. La canne à sucre se repique en terrain humide, sur un sol travaillé à la houe, défriché et incendié. Elle fait l'objet d'un commerce actif, soit sous forme de morceaux de tiges qui se mâchent crus, soit sous forme de vin. Celui-ci est fabriqué grâce à des pressoirs rudimentaires, taillés dans des morceaux de troncs d'arbres évidés. Le prix de vente (40 francs le litre), en fait un produit d'autant plus intéressant que les soins cultureux sont pratiquement inexistantes.

Il faut enfin évoquer la récolte du vin de palme, pratiquée de façon intensive autour de Pointe-Noire, en particulier dans la palmeraie de Tchimbamba, le long de la Tchimpanzou, et sur le cours moyen de la Bissongo. Chaque « malafoutier » a un domaine de cueillette bien délimité, visite et entretient régulièrement ses arbres (il faut « rafraîchir » l'entaille pour assurer un bon écoulement). Il a, en général, ses clients attirés — car il s'agit presque toujours de femmes — qui fondent leurs revenus sur les différences de prix : payé 25 à 35 francs le litre en dehors de la ville, le vin de palme

(16) Elles se vendent décortiquées (crues ou grillées) ou sous forme d'une pâte jaunâtre assez ferme pour se débiter en tranches.

est revendu 40 francs, mais plus souvent 10 francs le verre, ce qui procure un substantiel bénéfice. En certains points de la cité africaine se tient un marché permanent du vin de palme, en bouteilles et en dames-jeannes. La consommation est considérable, et le profit que les femmes en retirent très intéressant. Aussi bien les malafoutiers sont-ils nombreux dans la ville.

3. Les cultures maraichères.

Les cultures maraichères s'égrènent le long des principaux cours d'eau intra ou péri-urbains (Songolo, Tchinouka et leurs affluents). Cependant, elles ne peuvent s'installer en certains lieux comme les basses vallées envahies par les marécages à papyrus, ou les terres que les rivalités ethniques interdisent aux jardiniers. Malgré l'importance et le nombre de ces vallées, nous avons vu que certains vont chercher des emplacements libres auprès des rivières plus éloignées (la Tchimpanzou, par exemple), ou dans des bas-fonds forestiers. Il leur faut alors pratiquer un important défrichement, en respectant les palmiers à huile; mais la fertilité relative de ces sols permet de bien meilleures récoltes.

Les cultures maraichères créent un paysage particulier. Il ne faut pas se le représenter comme un alignement régulier de plates-bandes sur de grandes étendues. Si, en quelques rares endroits (pont de Mbotà, confluent Songolo-Bangômbé), les jardins se touchent et couvrent ainsi tout le fond de la vallée, l'aspect le plus répandu est celui de jardins isolés, séparés les uns des autres par une végétation abondante et variée: bananiers, manguiers, cannes à sucre, manioc, buissons et grandes touffes d'herbes..., etc., qui les dérobent au regard. C'est que chaque jardinier, s'il possède des droits d'usage sur une étendue variable (1/2 à 1,5 ha en moyenne), ne met jamais en valeur la totalité de cette surface: manque de temps ou d'énergie parfois, mais aussi souci d'assurer, par une certaine rotation des cultures, le repos régulier du sol. Certains possèdent d'ailleurs deux ou trois jardins, éloignés les uns des autres, et qu'ils exploitent successivement une année après l'autre.

Les techniques de culture sont très classiques. Pour commencer, un défrichage coupant l'appareil externe des végétaux, suivi d'un brûlage. Les cendres constituent donc un premier enrichissement. Vient ensuite le travail du sol; à la houe, celui-ci est retourné et brisé selon une série de plates-bandes plus ou moins régulières de forme, en fonction de la disposition du terrain et des arbres qui peuvent s'y trouver. De profonds et larges sillons séparent ces plates-bandes, assurant un drainage élémentaire, qui s'avère indispensable, même au cœur de la saison sèche. Les racines déterrées sont empilées en tas, recouvertes de terre souvent empruntée au

versant de la vallée, et brûlent ensuite lentement. Le mélange calciné qui résulte de cet écobuage est alors mêlé aux plates-bandes, et constitue à la fois un engrais rudimentaire et un amendement qui donne un peu plus de « légèreté » au sol. Il ne reste plus au maraîcher qu'à semer ou planter des légumes dont les graines sont soit d'origine locale, soit commandées en France aux maisons spécialisées. Viennent en abondance salades, carottes, poireaux, choux, navets, oseille, haricots, persil, tomates, cresson..., etc. L'arrosage se fait à partir du cours d'eau si le jardin se trouve en bordure; sinon, le jardinier tire l'eau d'un petit puits, dont les parois sont tenues par un fût de tôle enfoncé dans le sol, et qui s'alimente à la nappe phréatique, très proche de la surface.

La protection des jeunes semis par un abri de feuillage n'est pas indispensable en saison sèche; mais un paillage maintiendrait l'humidité, et empêcherait le sol de durcir en surface. Certaines techniques, bien qu'elles soient connues, ne sont pas appliquées ou ne le sont que rarement: ainsi le tuteurage et l'élagage des tomates; celles-ci forment de petits buissons au ras du sol, et les fruits, de faible taille parce que trop nombreux, s'abîment souvent au contact de la terre. Les dépaississements des carottes, des poireaux, de la salade, ne sont pas pratiqués en tant que tels, mais parce que les légumes sont vendus trop tôt, avant leur plein épanouissement, ce qui explique leurs dimensions réduites. Cette insuffisance de la technique maraîchère est due beaucoup moins à l'ignorance qu'à des causes psychologiques: interrogé, un jardinier nous a assuré savoir que les plants de tomates avaient besoin de tuteurs, mais que « cela ferait trop de travail ». L'explication est sans doute valable pour un certain nombre d'amateurs qui jardinent pendant leurs heures de liberté; elle l'est beaucoup moins pour les professionnels dont il était. Ces derniers soignent d'ailleurs parfois, à part, quelques mètres carrés de leur jardin: ils y produisent de beaux légumes, échantillons spécialement destinés à l'exposition, au Comice Agricole annuel, où ils peuvent remporter une prime. Le reste est cultivé en fonction d'un profit mince, mais souvent renouvelé.

Il manque aussi aux jardiniers une bonne technique du drainage. En certains points, le cours d'eau principal s'est trouvé peu à peu canalisé (par exemple le cours supérieur de la Songolo). Mais, en bien des endroits, il n'est aménagé et transformé que dans la traversée du jardin riverain, et se perd ensuite dans un fouillis d'herbes et de buissons qui fait obstacle à un écoulement normal. Que survienne une crue, et les eaux s'étalent et stagnent beaucoup plus longtemps qu'elles ne devraient, gorgeant le sol, qui mettra très longtemps à s'assécher. Pour accélérer le ressuyage des terres, certains jardiniers creusent quelques rigoles transversales, mais elles sont souvent sans continuité, et même n'aboutissent pas toujours au

ruisseau principal, ce qui limite singulièrement leur efficacité. Le rôle de drain reste joué, la plupart du temps, par les sillons entre les plates-bandes; il en résulte que les jardiniers travaillent à peu près en permanence, dans une boue noirâtre et gluante où ils enfoncent jusqu'à mi-jambe.

On peut enfin être surpris par l'absence d'emploi des engrais, pour des cultures qui tirent du sol beaucoup d'éléments nutritifs. Il serait pourtant facile d'obtenir, à Pointe-Noire, des déchets que l'usine de conserves de poisson rejette en abondance (17) et dont elle cherche à se débarrasser. Un groupement de producteurs, encadré par des agents techniques compétents, pourrait sans doute amener, dans bien des domaines, de sérieux progrès; encore faudrait-il développer, chez les producteurs maraîchers, un véritable esprit coopératif, ce qui n'est pas une mince affaire.

Il est impossible de séparer, dans la question maraîchère, les problèmes de production des problèmes d'écoulement. Or, il existe, à Pointe-Noire, un triple marché de consommation, très régulier; le premier est constitué par la population indigène elle-même, qui absorbe surtout oseille, piments, poivrons, tomates; le second, par la population européenne, qui recherche tous les légumes auxquels elle est habituée, et dont l'importation coûte cher; le troisième par les bateaux qui font escale au port: flottilles de pêche, cargos et paquebots des lignes régulières: ceux-ci passent commande, par radio, au siège de leur Compagnie, et prennent livraison à leur arrivée au port. Deux commerçants se sont spécialisés dans ce trafic: ce sont les « shipchangers »; ils constituent une clientèle régulière pour les jardiniers-maraîchers, à qui ils achètent par grosses quantités. Ainsi, pendant l'année 1958, on peut estimer à 55 tonnes le poids de fruits et légumes passés par leurs mains. La régularité de la demande se heurte d'ailleurs aux aléas de la production, qui suit le rythme des saisons (raréfaction en saison humide, surabondance en saison sèche), et les shipchangers n'arrivent pas toujours à satisfaire intégralement leurs clients.

Cette clientèle spéciale servie, le reste des légumes échoue sur les trois principaux marchés urbains: marché indigène, marchés européens du Plateau et de Djinji. Les producteurs vont vendre eux-mêmes leurs marchandises (ou bien en chargent leurs femmes). Mais sur cette opération simple, se greffe une multitude d'opérations secondaires, qui font vivre de nombreux revendeurs, et aboutissent au fractionnement à l'infini du commerce de détail, si caractéristique de l'Afrique Noire. Certains revendeurs vont acheter, au jardin même, et écouler au marché, ou en faisant du porte à porte; d'autres achètent au marché indigène et vont revendre au marché

(17) Un Européen a utilisé ces déchets de poisson, avec de beaux résultats, dans son exploitation d'horticulture.

européen; d'autres encore achètent au producteur, à son passage, et revendent sur des étalages de fortune, devant leur case ou ailleurs, pour gagner quelques francs: 2 grosses bottes de salade, payées 10 francs pièce, sont fractionnées en 3 petites offertes pour 25 francs. On pourrait multiplier les exemples, qui, tous, amèneraient à la même conclusion: un système anarchique, facteur d'irrégularité dans l'approvisionnement et de hausse des prix, sans profit sérieux pour personne, et que facilite la coutume de la vente au tas, au paquet, à la botte, sans volumes ni poids définis (18).

Cette étude des activités agricoles serait incomplète si nous n'évoquions pas une tentative d'amélioration faite en 1957-1958 avec la création d'une « Coopérative des Producteurs et Maraîchers du Kouilou » (C.P.M.K.). Cet organisme, formé par adhésion d'une soixantaine de jardiniers, s'était donné un programme vaste et ambitieux: achat et répartition des outils, machines, semences nécessaires à ses membres; entremise gratuite pour la vente des produits; encouragement et soutien aux planteurs, développement de l'enseignement agricole, etc... Il s'agissait donc d'une Coopérative d'achat et de vente permettant théoriquement un abaissement des prix de revient par groupement des commandes et une augmentation des bénéfices par le ramassage et la vente en commun des légumes. Les adhérents versèrent donc une certaine somme pour constituer un fonds de roulement, et la Coopérative put commencer à fonctionner en juin 1958; elle disparaissait sans bruit en septembre suivant, laissant un passif de plusieurs milliers de francs. Cela était inéluctable, étant donné les principes qu'elle avait adoptés. En effet, un camion passait près des jardins, et les légumes collectés étaient payés comptant aux maraîchers, aux prix moyens du marché! Les frais (location du camion, taxes municipales, invendus, pour ne citer que les principaux), s'inscrivaient donc automatiquement au chapitre des pertes, et celles-ci dévorèrent, en trois mois, les minces réserves constituées par les cotisations. Comme il aurait fallu, pour maintenir l'affaire, ne plus payer comptant les producteurs, et ne leur répartir qu'en fin de mois les sommes disponibles, au prorata de leurs livraisons, ils refusèrent de poursuivre l'expérience, et reprirent individuellement le chemin du marché. Ainsi conçue, la C.P.M.K. n'était pas viable; mais son échec illustre à la fois l'existence d'un certain désir de progrès, et le caractère indispensable d'un encadrement technique. L'aménagement d'une portion de vallée et le regroupement d'un certain nombre de jardiniers pour y travailler

(18) On pourrait aussi évoquer, comme facteur d'irrégularité du marché, la pratique aberrante des prix. L'indigène n'a pas la notion du « prix de gros » et fixe plutôt un prix élevé si l'on prend une plus grande quantité, afin d'augmenter son bénéfice. Ainsi des oranges, offertes par le même marchand à 10 fr les 3 ou 50 fr les 10. Il est parfaitement possible d'en acheter 15 pour 50 fr, à condition de prendre 5 tas de 3, et le vendeur n'emanque pas d'en offrir une de plus comme cadeau. Mais il gardera jusqu'à la fin ses tas de 10 pour 50 fr.

dans de meilleures conditions, comme cela s'est fait par exemple à Brazzaville, semble s'imposer, si l'on veut à la fois augmenter, et régulariser la production.

**

L'agriculture est donc loin d'occuper une place négligeable, dans l'éventail des activités urbaines. L'étude qui en a été faite à Pointe-Noire n'a porté, il est vrai, que sur le 1/11 environ de la population; mais la répartition à peu près uniforme des quartiers étudiés sur l'ensemble de l'agglomération (les plus récents y figurent comme les plus anciens), la proportion déjà importante des personnes touchées, justifient l'extension des résultats à l'ensemble des citadins. Ainsi, une activité agricole serait exercée, à Pointe-Noire, par 2 900 à 3 000 familles, et celles-ci grouperaient à peu près 16 500 personnes, dont plus de 4 500 femmes. Il n'est pas étonnant alors que les surfaces plantées autour de la ville soient si importantes. Elles permettent à certaines familles de couvrir entièrement leurs besoins en manioc, et parfois même d'en vendre, surtout sous forme de farine, ou « fougou ». Pour d'autres, il s'agit seulement d'un appoint substantiel, qui pallie les insuffisances du revenu monétaire.

Les villes d'Afrique Noire n'ont donc pas seulement — du moins certaines d'entre elles — l'apparence de très gros villages: des modes de vie ruraux s'y perpétuent, dont le rôle important vient tempérer certaines idées trop hâtives sur la coupure entre brousse et ville. On peut se demander si cette situation durera encore longtemps. Cela dépend essentiellement de deux facteurs: la mentalité de la femme africaine, et l'évolution du marché urbain du travail. La citadine est encore mal dégagée de la tradition qui lui impose les travaux agricoles, même si elle est en ville depuis longtemps. Cependant, certaines femmes s'étonnent de ce qu'on leur pose la question: « Faites-vous des champs? ». Ce sont, en général, les plus jeunes, celles qui ont bénéficié d'une instruction primaire plus complète; celles-là n'admettent plus de planter le manioc, parce qu'elles ont pris conscience des changements intervenus, et cherchent plutôt, si elles veulent travailler, des places de vendeuses, nurses, infirmières, etc... Cette nouvelle génération pourrait donc bien amener des changements importants dans ce domaine. Mais, d'autre part, le chômage urbain ne semble pas près de se résorber; le développement de l'industrie à Pointe-Noire reste subordonné à la construction du barrage sur le Kouilou, projet actuellement en attente. Il y aura donc encore longtemps un décalage important entre les revenus et les besoins des masses urbanisées, décalage pour lequel la solution actuelle reste l'agriculture, à la fois survivance traditionnelle et nécessité vitale.

Pierre VENNETIER.

NOTES ET COMPTES RENDUS

LA MONTEE DEMOGRAPHIQUE ARGENTINE: LE RECENSEMENT DU 30 SEPTEMBRE 1960

Le 30 septembre 1960, s'est réalisé le cinquième recensement général de l'Argentine. Le premier, celui de 1869, coïncidait avec un moment privilégié de l'évolution de la République: le portrait qu'il nous trace de l'Argentine est celui d'un pays encore « colonial » peu évolué, fragmenté, inorganique et comme tronqué, sans véritable tête; on était tout juste à la veille des bouleversements que devait entraîner l'incorporation de la région pampeenne dans le mouvement économique mondial. Les dénombrements suivants en 1895, 1914 et 1947 permettent de faire le point de la vague migratoire européenne et de ses conséquences socio-démographiques: la population totale double d'un recensement à l'autre: 1 737 000 habitants en 1869, 3 955 000 en 1895, 7 885 000 en 1914 et enfin 15 894 000 en 1947. Une dizaine de recensements dits « agropécunaires », qui analysent l'économie rurale, ont été effectués à intervalles plus rapprochés.

Il est cependant difficile de constituer des séries complètes sur la base de ces divers recensements trop espacés et de valeur inégale. Comme dans tout pays neuf, les divisions administratives évoluent d'un dénombrement à l'autre. La seule division politique à peu près stable est la province, unité souvent démesurée: celle de Buenos Aires couvre 307 000 km², celle de Cordoba 169 000, celle de Mendoza 150 000, alors que l'unité de base des recensements est le département ou *partido*, subdivision administrative fluctuante déjà trop grande et trop complexe pour une analyse approfondie. Plus grave encore, la nature des éléments relevés varie avec chacun des recensements des cultures et des exploitations agricoles. En ce domaine fondamental, les données diffèrent à un tel point que seules la superficie et la production des grandes cultures constituent des séries continues. En 1895 on a relevé le nombre d'exploitations et le régime de l'exploitation. Mais en 1914, on ne s'est intéressé qu'à la classification des exploitations par extension. En 1937, on a réalisé une opération complète avec l'indication détaillée du régime d'exploitation, la répartition des exploitations selon leur ampleur et la superficie totale de chacune des classes ainsi déterminées. En 1947 ce dernier point a été omis, ce qui empêche ainsi toute analyse exacte de la structure agraire.

1. L'importance du recensement.

Le recensement de 1960 est important à un double titre: par le moment où il intervient, qui paraît bien marquer la fin d'une période dans l'économie argentine, et par l'effort réalisé pour une plus grande homogénéité des données, une meilleure approche du réel. Le dénombrement de 1947, venant après le recensement agropécunier de 1937, laissait prévoir une périodicité